

## Nomination du Directeur régional pour le Pacifique occidental

Le Conseil exécutif,

Vu l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé ;

Vu la désignation et la recommandation faites par le Comité régional du Pacifique occidental à sa cinquante-quatrième session ;<sup>1</sup>

1. NOMME à nouveau le Dr Shigeru Omi en qualité de Directeur régional pour le Pacifique occidental à compter du 1<sup>er</sup> février 2004 ;
2. AUTORISE le Directeur général à établir pour le Dr Shigeru Omi un contrat pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2004, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du Personnel.

Neuvième séance, 23 janvier 2004  
EB113/SR/9

= = =

---

<sup>1</sup> Résolution WPR/RC54.R1.